

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 29/2025

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pourvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Suite au remboursement de l'acompte versé relatif à la location de la salle des fêtes en 2020, période à laquelle les événements ont été annulés en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, la commune doit procéder à la restitution des sommes versées par un administré.

Cette opération concernant un exercice antérieur à l'exercice budgétaire en cours.

Conformément à la nomenclature comptable M57, ce type de dépense doit être imputé au compte 673 – titres annulés sur exercice antérieurs, ce qui exclut la possibilité de recourir à la fongibilité des crédits.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT -DEPENSE			
<i>SENS</i>	<i>CHAPITRE</i>	<i>ARTICLE</i>	<i>SOMMES</i>
DEPENSE	011	6232	-120
DEPENSE	67	673	+120

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres
(10 voix POUR) approuve la décision modificative comme définie ci-dessous

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le 08/07/2025
ID : 041-214101370-20250708-DELIB_29_2025-DE

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08.07.2025
et de son affichage le 08.07.2025*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 30/2025

Objet : REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES A MONSIEUR JEROME DELPY

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pourvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Vu la manifestation organisée par la commune intitulée « Promenades Musicales et Buissonnières » qui s'est tenue le 17 mai 2025,

Considérant que des artistes professionnels ont été engagés par la commune pour assurer plusieurs représentations dans le cadre de cet événement culturel,

Considérant que Monsieur Jérôme DELPY, conseiller municipal a avancé, à titre personnel, les frais nécessaires à l'achat de denrées pour les repas servis aux artistes, pour un montant de 224.06€ TTC.

Considérant que ces frais engagés dans l'intérêt de la collectivité ont été dûment justifiés par la production des pièces comptables correspondantes,

Monsieur DELPY Jérôme étant directement concerné ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (9 voix POUR) décide :

-d'**approuver** le remboursement à Monsieur Jérôme DELPY, conseiller municipal de la somme de 224.06€, correspondant à l'avance effectué pour les repas des artistes dans le cadre de la manifestation « Promenade Musicales et Buissonnières »

-de charger Monsieur le Maire de procéder au remboursement et d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage en mairie le

08 JUL. 2025

08 JUL. 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET CHER
COMMUNE DE MESLAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 31/2025 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°24

Objet : Création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2e classe

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Considérant la nécessité de créer deux postes correspondant aux missions exercées par les agents et à leur avancement de grade,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR)

DÉCIDE :

- À compter du 15 juillet 2025 de créer, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet,

- À compter du 15 juillet 2025 de créer, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

-

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le Maire est chargé de procéder aux formalités de publicité et de déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 041-214101370-20250708-DELIB_31_25-DE



Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08 JUIL, 2025
et de son affichage en mairie le 08 JUIL, 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 32/2025

Objet : Redevance d'occupation du domaine public

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pourvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'AMAP Meslandaise, dans le cadre de ses portes ouvertures, utilise la salle des associations pour permettre à des producteurs locaux de vendre leurs marchandises à des particuliers (hors adhérents à l'association).

Il propose également que soit instituée une redevance d'occupation du domaine public, applicable aux exposants qui seraient amenés à vendre leurs produits au stade de football de Mesland lors de manifestations.

Il propose que cette redevance soit fixée à un tarif de 3€ par jour et par exposant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR) décide :

- De fixer la redevance d'occupation du domaine public à 3€ par jour.
- Que cette redevance s'appliquera à chaque exposant.
- Que cette redevance devra être réglée par les exposants par chèque.

Fait à Mesland, le 8 juillet 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage en mairie le*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



08 JUL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°33/2025

Objet : 4 AVENANTS – TRAVAUX DE REHABILITATION – BAR RESTAURANT LE SAINT-VINCENT

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

AVENANT N°1 – entreprise BIGOT

L'avenant concerne une plus-value concernant les équipements électriques supplémentaires de la cuisine et les demandes de la Mairie pour la partie restaurant et logement d'un montant de 1 337.75€HT :

Marché initial : 45 493.31€ HT (54 591,97 € TTC)

Avenant n°1 : 1 337.75€ HT (1 605.30€ TTC)

Nouveau montant du marché : 46 831.06 € HT (56 197.27 € TTC)

AVENANT N°3 – entreprise MTS-PECNARD

L'avenant concerne une moins-value pour un cheminement OSB non réalisé et d'une ossature en bois de l'auvent non réalisé pour la partie restaurant et logement d'un montant de – 2 030.00€ HT :

Marché initial : 83 202.92€ HT (99 843,50€ TTC)

Avenant n°1 : 40 998.62 € HT (49 198,34€ TTC)

Avenant n°2 : - 7 083.49 € HT (-8 500,18€ TTC)

Avenant n°3 : - 2 030.00 € HT (- 2 436.00€ TTC)

Nouveau montant du marché : 115 088.05 € HT (138 105.66 € TTC)



AVENANT N°1 – entreprise PEINTURE DU CENTRE

L'avenant concerne une plus-value concernant la peinture de coffre d'habillage et une moins-value pour le poste peinture de la devanture non réalisée, ainsi qu'une plus-value qui concerne la peinture des plinthes en bois à l'étage et la charpente de la marquise maintenue en place pour la partie restaurant et logement d'un montant de 852.60€ HT :

Marché initial : 14 000€ HT (16 800€ TTC)

Avenant n°1 : 852.60 € HT (1 023.12€ TTC)

Nouveau montant du marché : 14 852.60 € HT (17 823.12€ TTC)

AVENANT N°3 – entreprise BSC

L'avenant concerne une plus-value pour la modification du réseau AEP en extérieur suite à la demande de VEOLIA et un raccordement sur domaine public des télécom, ainsi qu'une moins-value sur le poste jardinières mobiles et sur le poste gobetis non réalisés, pour la partie restaurant d'un montant de 5 145.30€ HT :

Marché initial : 220 000.00 € HT (264 000.00 € TTC)

Avenant n°1 : 32 550.39€ HT (39 060.47€ TTC)

Avenant n°2 : 13 903.66 € HT (16 684.39€ TTC)

Avenant n°3 : 5 145.30€ HT (6 174.36€ TTC)

Nouveau montant du marché : 271 599.35€ HT (325 919.22 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR) :

- D'accepter les avenants n°1 – ENTREPRISE BIGOT, n°3 – ENTREPRISE MTS-PECNARD, n°1 - ENTREPRISE PEINTURE DU CENTRE et n°3- ENTREPRISE BSC, détaillés ci-dessus,
-
- De donner mandat à M. le Maire pour signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,

Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08 JUIL. 2025
et de son affichage en mairie le 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°34/2025

Objet : DEVIS TRAVAUX - RUE DU FOYER ET CAREFOURS -

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAINANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie sont nécessaires sur différents secteurs de la commune. Ces interventions concernent :

- La Route du Souillon
- Le chemin du Mousseau
- Le carrefour de la Perdrière
- Le chemin de la Galetière
- La rue du Foyer, en lien avec le projet communautaire de réfection de la chaussée

Les entreprises VERNAT Travaux Publics et Beauce Sologne Travaux Publics ont été sollicitées afin d'établir un devis estimatif couvrant l'ensemble des travaux à réaliser.

Le devis de l'entreprise VERNAT Travaux Publics qui s'élève à 51 067.255€ TTC, a été retenu. Il se répartit comme suit :

- Route du Souillon : 6 835,00 €
- Le Mousseau : 4 172,00 €
- Carrefour de la Perdrière : 3 112,00 €
- Le chemin de la Galetière : 10 803.95€
- Rue du Foyer : 26 144.30€

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil que la rue du Foyer relève de la voirie communautaire, et que le revêtement de la chaussée sera pris en charge par Agglopolys.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025



ID : 041-214101370-20250708-DELIB_34_2025-DE

Ce programme de travaux permet de sécuriser plusieurs secteurs pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR) décide :

- D'approuver le devis établi par l'entreprise VERNAT Travaux Publics (Devis n° D25244 du 15 juin 2025) pour un montant total de 51 067.25 €HT (61 280.70€ TTC) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents afférents à la réalisation des travaux ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Fait à Mesland, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,

Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage en mairie le

le 08 JUIL. 2025

le 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°35/2025

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE –

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pourvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la sécurisation de la rue du Foyer s'inscrit dans une démarche de protection des usagers de la voirie.

Cette rue va faire l'objet de travaux en lien avec la communauté d'agglomération Agglopolys, qui interviendra sur la chaussée (voirie communautaire). En complément, la commune de Mesland assurera la réfection des cheminements piétons (trottoirs).

Ces aménagements permettent d'améliorer des virages.

Le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police, gérée par le Conseil Départemental, afin de financer une partie des travaux de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR) décide :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre du produit des amendes de police, pour le financement des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier, signer tous les documents afférents, et engager la commune dans cette opération.

Fait à Mesland, le 8 juillet 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,

Patrick GIRARDI

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 041-214101370-20250708-DELIB_35_2025-DE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de son affichage en mairie le

Le Maire,

Philippe GUETTARD

n 8 JUIL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°36/2025

Objet : Approbation d'un devis pour l'acquisition d'une machine à café pour le Bar Restaurant le Saint Vincent

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pourvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir une machine à café professionnelle pour le bar-restaurant le Saint Vincent compte tenu de la vétusté de l'ancienne. Cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Après consultation, le devis de la société EDCP Grande cuisine a été retenue. Ce devis s'élève à 5201.00 € HT (6241.20€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR) décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise EDCP Grande cuisine pour un montant de 5201.00€ HT (6241.20€ TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08 JUIL. 2025 et de son affichage en mairie le 08 JUIL. 2025

Le Maire,

Philippe GUETTARD



(Signature)
Le Secrétaire de séance,

Patrick GIRARDI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 37/2025

Objet : TARIF DU DÎNER CHAMPÊTRE DE LA SOIREE DU 13 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer le montant de la participation demandée pour la réservation au dîner champêtre de la fête nationale co-organisé par la Commune et le Comité des fêtes en soirée du 13 juillet 2025. Cette réservation sera perçue par la Commune de Mesland par chèque établi à l'ordre du Trésor public.

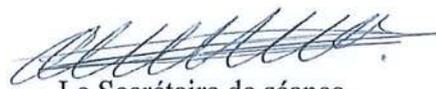
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (10 voix POUR), décide :

- de fixer la participation au repas champêtre à 13.00 €/adulte et enfant de plus de 12 ans et à 6.00€/enfant de moins de 12 ans,
- de donner pouvoir à M. le Maire pour l'organisation de la réservation et la perception des sommes.

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD




Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

**Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de son affichage en mairie le 08 JUIL. 2025**

08 JUIL. 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 38/2025

Objet : Numérotation de 3 parcelles – Chemin des Gâtines

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 6 juin 2025

Présents (8) : Madame DE L'ECLUSE Anne-Sophie, Messieurs DELPY Jérôme, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Madame BECKER Corinne qui donne pouvoir à Monsieur GIRARDI Patrick, Madame LE MEUR Isabelle qui donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absents excusés (3) : Madame PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain.

Absents (2) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Monsieur HELTZLE Jérôme.

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDI Patrick.

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que trois parcelles situées Chemin des Gâtines sont actuellement en vente. Afin de garantir une bonne identification des lieux et de permettre le raccordement aux différents réseaux il est nécessaire de procéder à leur numérotation officielle.

Les parcelles concernées seront numérotées comme suit :

Parcelle n°1169 : Numéro 5
Parcelle n°1171 : Numéro 7
Parcelle n°1173 : Numéro 9

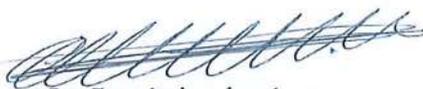
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix POUR), décide :

- de valider la numérotation des trois parcelles concernées chemin des Gâtines : n°5,7 et 9.

Fait à Mesland, le 3 juillet 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD




Le Secrétaire de séance,
Patrick GIRARDI

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de son affichage en mairie le 08 JUIL. 2025

08 JUIL. 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD

